



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Elus locaux

Question écrite n° 39554

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites locales, sur l'interdiction faite aux elus locaux de deleguer leur pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes passes en la forme administrative. Il souhaiterait connaitre les dispositions legislatives et reglementaires qui edictent une telle interdiction et le champ d'application de cette derniere.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39554

Rubrique : Collectivites locales

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1718